

OBJET : Collecte des informations en vue de porter à connaissance.

REF : Votre courrier du 29 janvier 2018.

TXT n° 4 207/GEND/GGD60/SAI du 27 février 2018.

Par courrier de référence, vous informez la gendarmerie que la commune d'Avrechy a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme par délibération du 14 décembre 2017 et vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de cette révision.

Aussi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel François BREMAND, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise

Par ordre L'adjudant-chef GOUBIN

--



Adjudant-chef **GOUBIN Pascal**
Groupement de gendarmerie de l'Oise
Chef du service des affaires immobilières
Caserne WATRIN
5 bis, boulevard Saint-Jean - BP 30327
60021 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone: 03.44.06.17.10